



**COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-
SIERCK**

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

ARRETE N° 15/2014

**portant interdiction de circuler et de
stationner sur le domaine communal :
« Route de Kaltweiler » à Kerling-lès-Sierck**

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société STRADEST à Hauconcourt en date du 27/08/2014 et de Monsieur TINNES Jean-Paul, Maire de Montenach;

CONSIDERANT qu'en raison des **travaux d'aménagement de la voirie « route de Kaltweiler » à Kerling-lès-Sierck, la circulation sera coupée des deux côtés et le stationnement interdit, à compter du 8 septembre 2014 et ce pour une période de 3 semaines**, ceci pour préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

ARRETE

Article 1 - La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite, exceptés les bus des transports scolaires du Conseil Général de la Moselle et le stationnement interdit en fonction de l'avancement des travaux d'aménagement de la voirie « route de Kaltweiler » à Kerling-lès-Sierck **à partir du 08/09/2014 et ce jusqu'à la fin des travaux.**

Article 2 - Il appartiendra à la Sté STRADEST à Hauconcourt de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.

Article 3 - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune et dans le républicain Lorrain.

Article 4 - Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel.
- Monsieur le Maire de Montenach
- STRADEST à Hauconcourt

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 29/08/2014

Le Maire

Jean-Michel HIRTZ

